



• émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L 1411-6).

Considérant que la commission de délégation de service public est composée, outre le maire, président, ou son représentant, de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein par le conseil municipal, au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission de délégation de service public en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Considérant que Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour l'élection des membres élus de la commission de délégation de service public.

Le Conseil Municipal décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public ;

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 0 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats pour siéger à la Commission de délégation de service public (6 membres : 3 titulaires et 3 suppléants, dans l'ordre).

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une liste de candidats pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public a été déposée.

CONFOLENS 2020	
Titulaire	Monsieur GUINOT Jean-François
Titulaire	Monsieur LEBRET Hubert
Titulaire	Monsieur BOUTY Philippe
Suppléant	Monsieur FELIX Gaël
Suppléant	Monsieur DEVAINE Justin
Suppléant	Madame FOURNIER Sylvia

Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de liste.

Il a été procédé à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la Commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires de la Commission DSP

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Sièges à pourvoir	3

	Voix obtenues	TOTAL
Liste 1 : GUINOT Jean-François	27	3

AR PREFECTURE

016-200054047-20200525-2020_05_25_12-DE
Reçu le 28/05/2020

Membres suppléants de la Commission DSP

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	27
Nombre de suffrages déclarés nuis par le bureau (art.L.66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Sièges à pourvoir	3

	Voix obtenues	TOTAL
Liste 1 : GUINOT Jean-François	27	3

Le Conseil Municipal :

- **Elit Monsieur DUPRE Jean-Noël**, maire, président de la commission de délégation de service public ;
- **Elit Monsieur Jean-François GUINOT Justin, Monsieur LEBRET Hubert et Monsieur Philippe BOUTY** en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public ;
- **Elit Monsieur FELIX Gaël, Monsieur DEVAINE Justin, Madame FOURNIER Sylvia** en tant que membres suppléants ;

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 26 mai 2020


Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

